

TARIFS SRH 2023

Tarifs élèves et repas réalisés pour les communes : Fixés par le Département

- DP 5 jours 477€
- DP 4 jours 426 €
- Externes 3.60 €
- Repas emportés pour les communes : 3.58 € (2.90 € conservés par le collège et 0.68 € reversé au Département)

Tarifs commensaux : Votés par le CA

	2023
Tarif 1 Indice inf à 446	3.45
Tarif 2 Indice sup à 446	4.00
Tarif 3 Psnel cat.C, AED, Psnel ATTE	2.70
Tarif 4 Stagiaires dans l'établissement	3.60
Tarif 5 Hôtes extérieurs	5.70

Taux de reversement :

- ✓ Fixé par le Département
FARPI pour la rémunération des personnels de restauration 22.50 %
FCSH (fonds commun des services d'hébergement) :1.25 %
- ✓ A voter par le CA
Contribution des usagers aux charges de fonctionnement (frais de viabilisation, maintenance, achat de matériel...):
 - 25 % pour les élèves
 - 25 % pour les commensaux et les repas vendus.